



ARRÊTÉ

n°2298 du 26/02/2022

annule et remplace n°2294 du
12/02/2022

Portant réglementation de la circulation dans le cadre des travaux d'aménagement de l'entrée de ville

Le Maire,

- Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la route ;
- Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;
- Vu l'intérêt général ;

Considérant les travaux d'aménagement de l'entrée de ville prévus sur la route RD64A, rue de Gandren dans la commune de BEYREN LES SIERCK ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

ARRÊTE

Article 1 : La circulation des véhicules sera alternée sur la route RD64A, rue de Gandren et ce, à compter du 26/02/2022 jusqu'à fin avril 2022.

Article 2 : Pendant cette période, La circulation et le stationnement de tout véhicule seront réglementés par la société KCTP sise 29 rue de Sarre à METZ, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé par des feux tricolores, mis en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux ;

Article 3 : Monsieur le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de HETTANGE GRANDE.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 26/02/2022,
Le Maire, Philippe GAILLOT

